

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Date de la convocation
25/08/2026

Date d'affichage de la convocation
25/08/2026

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Validation du règlement intérieur de la médiathèque

EXTRAIT N°66/2026 DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

L'an deux mille vingt-six et le 10 septembre à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, CARTIER Flavie, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie, BATAILLE Richard, NAEGLE Laetitia

Pouvoirs : VOISIN FONTANET Guy à MONVOISIN Patrice

Absents : MARECHAL Philippe, ARHUR Sylviane, ARHUR Ludovic, GUYOLARD Yannick

Secrétaire de séance : MARION Antoine

Vu et Considérant :

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 relatifs aux compétences du conseil municipal ;
- **Vu** la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique ;
- **Considérant** la nécessité d'actualiser, de structurer ou de valider les conditions d'accès, d'inscription, de prêt et d'utilisation des services de la médiathèque municipale pour répondre aux évolutions des usages ;
- **Vu** le projet de règlement intérieur de la médiathèque annexé à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ARTICLE 1** : APPROUVE le nouveau règlement intérieur de la médiathèque municipale, tel qu'il est annexé à la présente délibération.
- **ARTICLE 2** : ABROGE toutes les dispositions antérieures contraires et notamment l'ancien règlement
- **ARTICLE 3** : PRECISE que ce règlement s'applique à l'ensemble des usagers fréquentant l'établissement.
- **ARTICLE 4** : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ledit règlement intérieur ainsi que tout document afférent à son exécution

Votée à l'unanimité

Pour copie conforme,
Le 14/09/2026
Le Maire,
Isabelle MORELLE

